

MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre

Le mardi vingt-six mars

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le vendredi 15 mars 2024

Présents : M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1^{er} Adjoint), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE

Absents : Mme Frédérique GODARD, Mme Daria PIEKARCZYK

Secrétaire de séance : Mme Michelle MOREL

009/2024 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE SUITE À UN AVANCEMENT DE GRADE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°025/2023 en date du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il s'avère qu'un Adjoint Technique territorial a la possibilité d'un avancement de grade comme Adjoint Technique Principal de 2^{nde} classe.

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment, les articles L311-1 et suivants,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Le Maire propose la création :

- **D'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{nde} classe permanent à compter du 1^{er} juin 2024.**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité des membres présents ainsi que la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous.

GRADE OU EMPLOI	CATÉGORIE	POSTES VACANTS	POSTES POURVUS	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Secrétaire de Mairie	A	01	00	01	01	00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	00	01	01	01	00
Adjoint Administratif territorial	C	00	02	02	01	01 <i>19,50/35</i>
ADMINISTRATIF		01	03	04	03	01
Agent spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	00	01	01	00	01 <i>28/35</i>
Agent spécialisé de 2 ^{nde} classe des écoles maternelles	C	00	01	01	01	00
MÉDICO-SOCIAL		00	02	02	01	01
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	00	01	01	01	00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{nde} classe	C	00	02	02	02	00
Adjoint Technique territorial	C	01	02	03	01	02 <i>17,15/35</i> <i>15,45/35</i>
TECHNIQUE		01	05	06	04	02
TOTAL GÉNÉRAL		02	10	12	08	04

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20240326-D009-DE
Reçu le 28/03/2024

Le Maire,
VIGNERIE Christian

